



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 88653

Texte de la question

M. Xavier Bertrand appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la gestion des dépenses de transport sanitaire. La dernière LFSS a défini dans son article 45 un nouveau cadre d'expérimentations en matière de gestion des dépenses de transport liées aux prescriptions hospitalières pour permettre une meilleure régulation économique du secteur. L'expérimentation consiste à offrir aux établissements de santé, sur la base du volontariat, la possibilité de mettre en oeuvre pour une durée de cinq ans au maximum de nouvelles modalités d'organisation et de régulation des transports destinées à les responsabiliser davantage et à optimiser leurs dépenses de transport. La liste des établissements de santé, entrant dans le champ de l'expérimentation, est fixée par les agences régionales de santé, dans un délai de six mois à compter de la publication de la loi. L'objet de ces expérimentations est de développer des modes de transports plus efficaces, en facilitant la mise en place de transports partagés en recourant notamment à des véhicules sanitaires légers (VSL) ou des transports de patients à mobilité réduite. Il lui demande où en est la préparation de l'arrêté nécessaire pour fixer le cahier des charges de mise en oeuvre et d'évaluation de cette expérimentation.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Bertrand](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88653

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10186

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)